

#### **REÇU EN PREFECTURE**

Le 10 mai 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE DE BS



# Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 02 mai 2024

Publié le : 10/05/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h21 et levée à 20h32

Etaient présents: Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT,

<u>Etaient absents</u>: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

<u>Procurations de vote</u>: Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à M. Nicolas BODIN

## Fonds Développement durable : attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation de son 2e festival du climat

### Rapporteur: Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis	
Commission n°4	18/04/2024	Favorable	

Inscription budgétaire				
BP 2024 et PPIF 2024-2028	Montant prévu au BP 2024 : 10 000 €			
« Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 2 600 €			

### Résumé:

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 2 600 € à la commune de Pirey, au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de son 2ème festival du climat du 24 au 25 mai 2024 visant à sensibiliser les élèves et le grand public aux enjeux climatiques. Cette deuxième édition sera plus particulièrement tournée vers le défi de l'alimentation.

### 1. Présentation du festival

Après une première édition en 2023, la commune de Pirey organise du 24 au 25 mai 2024 son 2ème festival du climat, en partenariat avec l'association « Le futur a déjà commencé », afin de sensibiliser les élèves et le grand public aux enjeux climatiques à l'horizon 2050. Cette année le festival sera plus particulièrement tourné vers le défi de l'alimentation en 2050.

Le projet est construit en amont avec les jeunes en associant les écoles de Pirey, à travers notamment un défi culinaire autour de l'élaboration d'un menu en 2050 et l'élaboration d'une exposition « Que contiendra mon assiette en 2050 » qui sera présentée le vendredi 24 mai.

L'enjeu du festival est également de toucher les habitants de Pirey en les invitant à participer, le vendredi et le samedi soir à des « repas 2050 », basés sur des produits locaux et de saison.

De nombreuses activités sont prévues le samedi après-midi pour le grand public :

- marché bio 2050 avec l'AMAP,
- mini conférence sur le cycle de l'alimentation,
- table ronde avec les anciens sur l'alimentation hier et dans le futur,
- atelier d'élaboration de recettes naturelles avec des plantes de saison,
- ateliers ludiques climat/biodiversité/alimentation,
- improvisation théâtrale sur le thème de l'alimentation,
- atelier vie des abeilles et mini-ferme pédagogique,
- atelier sportif et table ronde : « Ce que mange un sportif »,
- concerts.

L'entrée pour ce festival est gratuite.

#### 2. Budget de la manifestation

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestation de services	1 000	Subventions	
Fournitures	480	Région	2 500
Rémunération intermédiaires et honoraires	4 300	Banque des territoires	
Publicité, conception, impression, publication	5 000	Subvention GBM demandée	2 600
Déplacements, missions, restauration bénévoles	300	Autres (partenaires privés, fondations)	6 000
Charges de personnel	1 920	Autofinancement de la commune	
Total des charges	13 000	Total des produits	13 000
CONTRIBUT	IONS VOLO	NTAIRES EN NATURE	
Mise à disposition de biens et services	1 500	Mise à disposition de biens et services	
Personnel bénévole	500	Bénévolat	500
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	2 000
TOTAL _	15 000	TOTAL	15 000

La commune sollicite un financement de 2 600 € de Grand Besançon Métropole.

L'an dernier, la commune a bénéficié d'une subvention de 1 798 € de GBM pour la 1ère édition de cette manifestation.

Le projet est éligible au fonds de développement durable de GBM :

- il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds : « Mobilisation sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux », « Promotion d'une alimentation ou de pratiques culturales respectueuses de l'environnement » et « Promotion d'une agriculture locale et des échanges solidaires »,
- le projet s'inscrit dans les 3 items de développement durables suivants (3 items sur 12 au moins à respecter) :

Critères de développement durable du fonds	Description de projet		
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles).	Le projet est notamment effectué en partenariat avec des écoles, l'Université de Franche-Comté, le SYBERT, GINKO.		
Développer le partenariat avec les producteurs locaux.	Marché bio avec l'AMAP. Produits locaux utilisés pour le repas (pois chiche de Cresancey (70), légumes de Gy (70), pleurotes de Saône (25), vin de Franche-Comté		
Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Recyclage des déchets comestibles lors du repas.		

Selon le règlement du fonds Développement durable, le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût total est supérieur à 10 000 € TTC, est de 20% de l'assiette éligible TTC, avec un plafond de l'aide de GBM à hauteur de 4 000 €. Le montant de la subvention de GBM pour le projet s'élève par conséquent à 2 600 €, calculé comme suit :

Coût total en € TTC	Assiette éligible en € TTC	Taux financement	de	Subvention GBM
13 000 €	13 000 €	20 %	į	2600€

Il est proposé d'accorder à la commune de Pirey une subvention de 2 600 €.

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par la commune.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 600 € à la commune de Pirey, au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de la seconde édition de son festival du climat du 24 au 25 mai 2024, visant à sensibiliser les élèves et le grand public aux enjeux du changement climatique à l'horizon 2050, avec un focus particulier cette année sur le défi de l'alimentation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

M. Daniel HUOT Vice-Président Anne VIGNOT Maire de Besançon